



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL TREC CLUB 2010 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Dates	Lieux
14/03/2010	SAINT OUEN L'AUMONE - Les Tilleuls
04/04/2010	MARINES - Les Acacias
09/05/2010	MERIEL - centre équestre
30/05/2010	PISCOP - Equestre
13/06/2010	VIGNY - Le Centaure Finale du challenge départemental 2010 Championnat départemental club 2010

Seules les dates indiquées servent de support au Challenge Départemental de TREC 2010.

Les épreuves : (règlement FFE CLUB 2009 et application du règlement FFE CLUB 2010 dès parution avec modification des épreuves)

N°	Nom de l'épreuve
N°1	Club élite équipe
N°2	Club équipe

Pour toutes les épreuves la participation de cavaliers "hors concours" est interdite.

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagement : Par minitel, Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves SIF : De l'ordre (repas non inclus) de 100. 00 € (engagement équipe) 115. 00 € / engagement sur place, 30. 00 € (engagement individuel) / engagement Internet, 50. 00 € / engagement sur place,

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

1. Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
2. Autorisation parentale pour les cavaliers mineurs,
3. Participations : Voir règlement FFE CLUB.

Conditions de participations des chevaux :

- Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.
- Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE CLUB TREC de l'année en cours.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGE DEPARTEMENTAL de TREC 2010 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CLUB de l'année en cours,
- C'est la place du nom de l'équipe du club (club élite équipe et club équipe) qui sera enregistrée par FFECLUB, peu importe la composition de l'équipe,
- Un "classement bis PTV" sera fait à l'occasion de chaque épreuve, pour mettre à l'honneur les 5 meilleurs cavaliers.
- Les Organisateurs de chaque qualificative transmettent au CDEVO, les résultats individuels de chaque membre des équipes, pour le suivis et saisis des résultats du PTV.

Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL de TREC 2010 » :

- Calcul du classement : cumul des 2 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2010". La participation à la finale est obligatoire.
- La base des récompenses de la Soirée des Champions 2010 est de 3 équipes maximum pour chaque épreuve,
- Un "classement bis PTV" récompense les 5 meilleurs cavaliers, de chaque épreuve.

Les récompenses seront décernées lors de la Soirée des Champions 2010 du CDEVO.

Barème des points :

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, exception le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	Etc	10 ^{eme} ex	12 ^{eme}	Etc	35 ^{eme}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

Pour l'ensemble des séries, un cavalier ne sera classé qu'une fois.

Pour une équipe ou cavalier engagés sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours CLUBS de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission de TREC pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **09/02/2010** annule l'édition précédente.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192